

COLLEGE KANDELAFT

3 Rue Pierre de Coubertin
69380 CHAZAY D'AZERGUES
Tél. 04 78 43 67 79
E-Mail 0692448L@ac-lyon.fr

INFORMATIONS RENTRÉE 2026

Les parents sont conviés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement jusqu'à l'appel des élèves dans les classes.

La rentrée des 6^{èmes} seuls aura lieu le MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026 à 8 heures 30

Les élèves seront libérés à 17 heures, et reviendront au collège le mercredi 02 septembre 2026 (avec les élèves de 5^e/4^e/3^e)

Une réunion d'information se tiendra le **mardi 08.09.2026 à 17 h 30 en salle de restauration scolaire**. Rencontre avec les équipes pédagogiques à partir de 18 h 00.

Tous les élèves de 6^e prendront leur repas au restaurant scolaire ce jour-là. Une carte magnétique leur sera attribuée gratuitement. Elle doit être conservée pour toute la durée de la scolarité au collège. Le règlement intérieur de la demi-pension est intégré au carnet de liaison.

Le repas sera intégré à la facture du 1^{er} trimestre si l'élève est demi-pensionnaire. Si l'élève est externe le repas sera facturé au tarif en vigueur (6,30 €).

La totalité des livres de classe, prêtés par le collège, lui seront remis le premier jour de la rentrée. Tout livre perdu ou rendu dégradé à la fin de l'année devra être remboursé.

Un carnet de liaison sera remis à l'élève à la rentrée. **Ce carnet a une grande importance. Vous devez le contrôler très régulièrement** : il vous donne les informations sur la scolarité de l'enfant, il rend compte du travail et du comportement en classe de l'élève, il vous permet de prendre des rendez-vous avec l'administration ou les professeurs, il vous renseigne sur les activités du collège.

L'élève doit toujours l'avoir dans son cartable et il ne doit pas le personnaliser : s'il ne peut le présenter il encourt une punition. La photo au dos est obligatoire.

En outre, le carnet de liaison contient le règlement intérieur. Je vous invite à en prendre connaissance avec votre enfant : il contient les règles issues du Code de l'Education à respecter dans tous les établissements scolaires ainsi que le règlement de la demi-pension. L'inscription de votre enfant au collège implique l'acceptation sans restriction de ce règlement intérieur. **Vous devez le signer.**

L'assurance responsabilité civile et individuelle est obligatoire pour toutes les sorties et activités facultatives (hors du temps scolaire). Elle assure l'enfant pendant le temps scolaire et les trajets.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez appeler :
le Secrétariat du collège à partir du lundi 24 Août 2026 (9 h 00).

L'administration est à votre disposition jusqu'au vendredi 03 Juillet 2026.

Nous souhaitons à votre enfant une bonne fin d'année scolaire et de bonnes vacances d'été.

La Principale.
Caroline GALLIEN